

Des épargnes pour
la garderie ?
Nous les protégeons.

GARDERIE

120 \$

DÉPÔT

Rapport financier trimestriel Premier trimestre

30 JUIN 2020

Non vérifié

Table des matières

Compte rendu	2
Principaux résultats financiers	3
Analyse des risques	5
Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes.....	6
Résultats financiers	7
Financement <i>ex ante</i>	10
Liquidités mobilisables	11
Déclaration de responsabilité de la direction	12
États financiers consolidés condensés et notes complémentaires	13
État consolidé condensé de la situation financière	13
État consolidé condensé du résultat global	14
État consolidé condensé des variations des capitaux propres.....	15
Tableau consolidé condensé des flux de trésorerie.....	16
Notes complémentaires.....	17
1 – Informations générales	17
2 – Principales méthodes comptables.....	18
3 – Instruments financiers.....	18
4 – Actifs au titre de droits d’utilisation et obligations locatives	20
5 – Provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts.....	22
6 – Charges d’exploitation.....	23
7 – Transactions entre parties liées	23

Compte rendu

Premier trimestre – exercice 2020-2021

Le présent compte rendu a été rédigé conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Conseil du Trésor (la « Norme du Conseil du Trésor »). Il ne prétend pas à l'exhaustivité d'un véritable rapport de gestion. On présume que les déclarations et l'information figurant dans le Rapport annuel 2020 de la SADC s'appliquent également au trimestre considéré, à moins de mise à jour.

Les états financiers consolidés condensés n'ont pas été audités et ils ont été établis conformément à la Norme du Conseil du Trésor.

Le présent compte rendu et les états financiers qui l'accompagnent ont été examinés et approuvés par le Comité d'audit de la SADC.

Principaux résultats financiers

Pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2020, la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC » ou la « Société ») a enregistré une perte nette de 103 millions de dollars qui résulte essentiellement d'une augmentation de 300 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (la « provision »). Les autres éléments significatifs du résultat net ont été les produits tirés des primes (185 millions de dollars), les produits tirés des placements et autres produits (23 millions), les charges d'exploitation nettes (14 millions) et un produit d'impôt (3 millions). Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC avait enregistré un bénéfice net de 222 millions de dollars qui résultait des éléments suivants : produits tirés des primes (167 millions de dollars) ; diminution de la provision (50 millions) ; produits tirés des placements (19 millions) ; charges d'exploitation nettes (12 millions) ; charge d'impôt (2 millions).

Les produits tirés des primes du trimestre terminé le 30 juin 2020, soit 185 millions de dollars, sont en hausse de 18 millions par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse s'explique surtout par la croissance du volume des dépôts assurés, malgré le fait que la catégorie de tarification de certaines institutions membres ait changé.

Les produits tirés des placements et autres produits du trimestre terminé le 30 juin 2020, qui totalisent 23 millions de dollars, ont grimpé de 4 millions par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est due à la croissance du portefeuille de placement (5 731 millions de dollars au 30 juin 2020, comparativement à 5 038 millions au 30 juin 2019) et à une faible hausse du taux de rendement effectif des placements (1,58 pour 100 au 30 juin 2020, contre 1,56 pour 100 au 30 juin 2019).

Les charges d'exploitation nettes du trimestre terminé le 30 juin 2020 ont atteint 14 millions de dollars, ayant augmenté de 2 millions par rapport à celles d'il y a un an, surtout en raison d'une hausse des honoraires à la suite du lancement de plusieurs nouveaux projets et d'une intensification des activités de sensibilisation du public.

La Société a comptabilisé un produit d'impôt de 3 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, ce qui contraste avec la charge d'impôt de 2 millions de dollars de la période correspondante de l'exercice précédent. L'écart s'explique surtout par la perte résultant de l'accroissement de la provision, compte tenu du fait que la Société calcule son passif d'impôt ou son actif d'impôt à l'aide d'un taux d'impôt effectif.

Au 30 juin 2020, la provision correspondait à 2 550 millions de dollars, ayant augmenté de 300 millions comparativement à celle du 31 mars 2020 pour les principales raisons suivantes : augmentation de l'exposition aux pertes ; changement dans le profil de risque de certaines institutions membres ; variation des probabilités de défaillance de certaines institutions membres ; baisse du taux d'actualisation (0,36 pour 100 au 30 juin 2020, contre 0,60 pour 100 au 31 mars 2020). Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les changements d'hypothèses retenues pour le calcul de la croissance estimée des dépôts assurés.

Au 30 juin 2020, le total des actifs de la Société s'élevait à 5 946 millions de dollars, dépassant de 191 millions le total inscrit au 31 mars 2020. La hausse résulte surtout des primes d'assurance à recevoir de 185 millions de dollars comptabilisées au premier trimestre. La Société perçoit les primes d'assurance-dépôts des institutions membres en juillet et en décembre pour l'exercice concerné.

Au 30 juin 2020, le financement *ex ante* de la SADC (5 926 millions de dollars) correspondait à 61 points de base des dépôts assurés (968 milliards de dollars), le niveau cible minimal étant de 100 points de base et devant être atteint d'ici l'exercice 2026-2027 – au lieu de 2025-2026 comme prévu dans le Plan d'entreprise 2020-2021 de la Société – soit un an plus tard. Ce retard est surtout dû à la protection étendue des dépôts, à la suite de la première phase de changements résultant de l'examen du cadre d'assurance-dépôts (ECAD), et à la forte croissance, en un an, des dépôts assurés.

Analyse des risques

La direction de la SADC surveille les risques auxquels les institutions membres sont exposées et qui nécessitent des ajustements à la provision. Elle se sert d'un programme de gestion des risques d'entreprise (GRE) pour recenser et gérer les risques importants de la Société. Le programme de GRE, qui subit actuellement une transformation en vue d'harmoniser les stratégies de la Société, ses prises de décisions, ses priorités et la répartition de ses ressources en fonction des risques principaux, prévoit une évaluation des risques chaque trimestre.

Au 30 juin 2020, la SADC avait en place des stratégies appropriées en matière d'atténuation des risques importants auxquels elle s'exposait et qu'elle avait recensés grâce au programme de GRE. La direction évalue et surveille ces risques sans relâche.

Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Voici un résumé des divers changements importants survenus au chapitre du fonctionnement de la Société, de son personnel et de ses programmes au cours du trimestre.

- Fonctionnement** Le 15 juillet 2020, les institutions membres avaient toutes transmis leurs déclarations annuelles des dépôts assurés, compte tenu de l'étendue de la protection entrée en vigueur le 30 avril 2020 à la suite de l'examen du cadre d'assurance-dépôts (ECAD). Ces déclarations permettent d'établir les primes d'assurance à payer pour l'exercice. Sur la base de ces déclarations, les dépôts assurés que les institutions membres détenaient au 30 avril 2020 totalisaient 968 milliards de dollars (852 milliards au 30 avril 2019).
- En vertu de la Loi sur la SADC, au moins la moitié de la prime payable par une institution membre doit être versée au plus tard le 15 juillet de chaque année, le solde devant être reçu, sans intérêt, au plus tard le 15 décembre de la même année. Pour l'exercice comptable des primes 2020 uniquement, la SADC ne réclamera pas d'intérêts sur les primes reçues après le 15 juillet 2020, pourvu qu'elle les reçoive au plus tard le 15 décembre 2020, afin de permettre aux institutions membres d'affecter davantage de ressources au service de leurs clients durant cette crise économique et financière attribuable à la pandémie de COVID-19.
- Conseil d'administration, direction et personnel** M. Richard Tiffany Macklem, qui a remplacé M. Stephen S. Poloz en tant que gouverneur de la Banque du Canada, a été nommé membre du conseil d'administration de la SADC le 3 juin 2020 en vertu de l'alinéa 5(1)b) de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »).
- Programmes et projets** Le 30 avril 2020, l'assurance-dépôts a été étendue aux dépôts en devise et à ceux dont l'échéance est de plus de cinq ans, tandis que les chèques de voyage ne sont plus assurés. Ces modifications représentent la première phase de l'ECAD.
- Le gouvernement a accordé une période de grâce aux institutions membres de la SADC en reportant la deuxième phase de l'ECAD d'une année, jusqu'au 30 avril 2022, pour que celles-ci puissent aider leurs clients à faire face à la pandémie. Ces modifications entreront en vigueur le 30 avril 2022.

Résultats financiers

Comparaison entre le trimestre terminé le 30 juin 2020 et le trimestre terminé le 30 juin 2019

Le tableau ci-après compare les résultats des trimestres terminés les 30 juin 2020 et 2019 de la SADC.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre terminé le		Écart	
	30 juin 2020	30 juin 2019	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	184 769	167 045	17 724	11 %
Produits tirés des placements et autres produits	22 916	19 325	3 591	19 %
Variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	300 000	(50 000)	350 000	*
Charges d'exploitation nettes	14 437	11 554	2 883	25 %
(Produit) charge d'impôt	(3 278)	2 468	(5 746)	(233 %)
Résultat net	(103 474)	222 348	(325 822)	*

* La comparaison n'est pas pertinente.

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées annuellement conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC. Les taux de prime jouent un rôle déterminant dans le temps qu'il faudra pour atteindre la cible minimale du financement *ex ante* de la Société, qui est de 100 points de base. Chaque année, la SADC considère ses options (en matière de taux) pour parvenir à cette cible. Pour l'exercice 2020-2021, le taux approuvé pour la catégorie I (taux de base) représente 7,5 points de base des dépôts assurés, soit le même taux qu'en 2019-2020. Les produits tirés des primes pour l'exercice 2020-2021, établis selon la Déclaration des dépôts assurés en date du 30 avril 2020, devraient atteindre 739 millions de dollars, soit environ 7,6 points de base des dépôts assurés. Le montant comptabilisé chaque trimestre correspond au quart des primes annuelles perçues.

Les produits tirés des primes comptabilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020 totalisent 185 millions de dollars, en hausse de 11 pour 100 comparativement aux 167 millions de la période correspondante de l'exercice précédent. La croissance du volume des dépôts assurés et les changements de catégorie de tarification de certaines institutions membres ont contribué à la variation nette des produits tirés des primes. En effet, les dépôts assurés sont passés de 852 milliards de dollars au 30 avril 2019 à 968 milliards au 30 avril 2020, une croissance de 14 pour 100.

Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des placements et autres produits du trimestre terminé le 30 juin 2020, qui totalisent 23 millions de dollars, ont grimpé de 4 millions par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est due à la croissance du portefeuille de placement (5 731 millions de dollars au 30 juin 2020, comparativement à 5 038 millions au 30 juin 2019) et à une faible hausse du taux de rendement effectif des placements (1,58 pour 100 au 30 juin 2020, contre 1,56 pour 100 au 30 juin 2019).

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

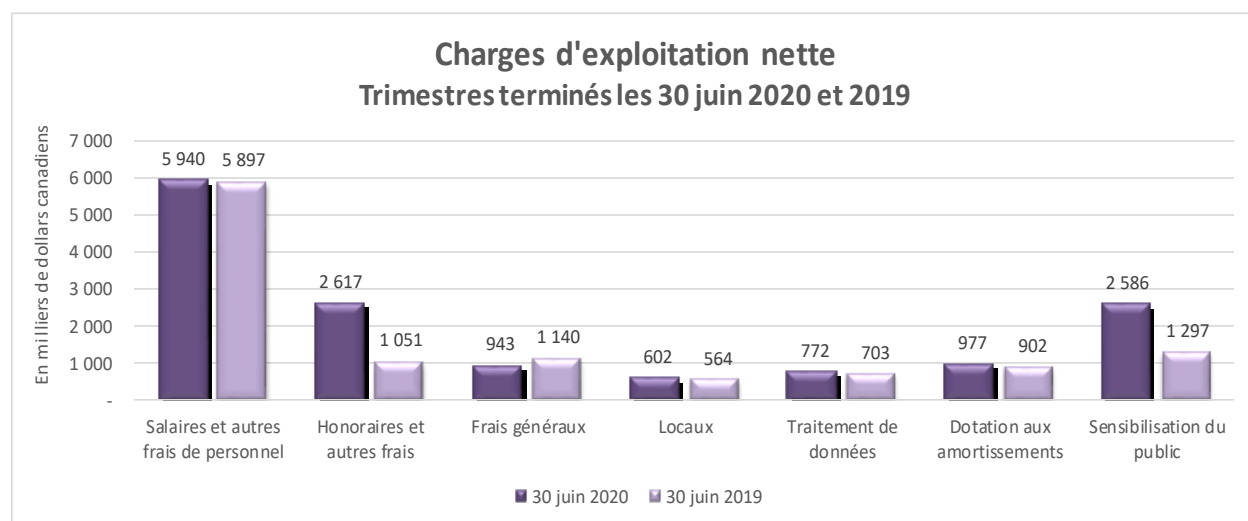
La provision correspond au montant des pertes que, selon les meilleures estimations de la direction, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Elle est évaluée trimestriellement et fait l'objet de rajustements s'il y a lieu.

Pour obtenir ses estimations, la direction tient compte des variables essentielles à l'établissement de ses provisions, dont les risques de perte, la probabilité de défaillance d'institutions membres établie à partir des statistiques de défaillance réelle, le pourcentage prévu de pertes en cas de défaillance, les renseignements obtenus des organismes de surveillance, divers indicateurs économiques et la connaissance particulière que la SADC possède au sujet du profil de risque de chacun de ses membres.

Au 30 juin 2020, la provision s'établissait à 2 550 millions de dollars, ayant grimpé de 300 millions par rapport à celle du trimestre précédent. Plusieurs facteurs expliquent la variation nette de la provision, dont les suivants :

- l'augmentation de l'exposition aux pertes du fait de la croissance du total des actifs des BISN ;
- les changements dans le profil de risque de certaines institutions membres ;
- la modification du taux d'actualisation de la provision (0,36 pour 100 au 30 juin 2020, comparativement à 0,60 pour 100 au 31 mars 2020) ;
- l'écart entre le montant estimé et le montant réel des dépôts assurés.

Charges d'exploitation nettes



Les charges d'exploitation nettes¹ du trimestre terminé le 30 juin 2020 totalisent environ 14 millions de dollars, ayant augmenté de 2 millions par rapport à celles d'il y a un an, surtout en raison d'une hausse des honoraires à la suite du lancement de plusieurs nouveaux projets et d'une intensification des activités de sensibilisation du public.

¹ Les charges d'exploitation nettes tiennent compte des recouvrements de coût qui sont portés en ajustement des frais généraux.

Impôts sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société correspond essentiellement aux produits d'intérêts, auxquels celle-ci applique les déductions dont elle peut se prévaloir aux fins du calcul du résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la Société n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes avaient été radiées.

Dans les rapports trimestriels, la SADC utilise un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, la Société a comptabilisé un produit d'impôt de 3 millions de dollars, ce qui contraste avec la charge d'impôt de 2 millions de dollars de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette différence est surtout attribuable à la perte découlant de l'augmentation de la provision.

Résultats prévus pour l'exercice 2020-2021, comparativement au Plan d'entreprise

La présente section comporte des données financières prospectives fondées sur certaines hypothèses. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions.

(en millions de dollars canadiens)	2020-2021		Écart	
	Prévisions	Plan d'entreprise	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	739	728	11	2 %
Produits tirés des placements et autres produits	89	100	(11)	(11 %)
Variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	550	-	550	*
Charges d'exploitation nettes	63	62	1	1 %
Charge d'impôt	7	10	(3)	(26 %)
Résultat net	209	757	(548)	(72 %)

* La comparaison n'est pas pertinente.

Produits tirés des primes

Le Plan d'entreprise 2020-2021 à 2024-2025 de la SADC (le « Plan ») prévoyait des produits tirés des primes de 728 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021, mais la direction les estime maintenant à 739 millions de dollars. Le Plan s'appuyait sur certaines hypothèses relatives à la croissance du volume des dépôts assurés et au classement des institutions membres selon le barème de primes différentielles. Ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts entre les chiffres du Plan et les prévisions actuelles.

Produits tirés des placements et autres produits

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements et autres produits correspond à 89 millions de dollars, soit un écart de 11 millions par rapport aux 100 millions annoncés dans le Plan. Cette baisse résulte de la variation de certaines hypothèses ayant servi à l'élaboration du Plan, notamment le rendement du portefeuille de placement et les primes d'assurance-dépôts encaissées.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision prévue au 31 mars 2021 serait de 2 800 millions de dollars, contrairement aux 2 000 millions annoncés dans le Plan. L'augmentation découle de plusieurs facteurs, notamment l'augmentation de l'exposition aux pertes, les changements dans le profil de risque de certaines institutions membres et la baisse importante du taux d'actualisation depuis que les montants ont été établis dans le Plan.

Charges d'exploitation nettes

Les charges d'exploitation nettes de l'exercice 2020-2021 devraient atteindre 63 millions de dollars, un niveau relativement conforme au budget établi dans le Plan.

Financement *ex ante*

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et continue de bénéficier de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir les pertes éventuelles liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. La cible minimale du financement *ex ante* de la SADC a été fixée à 100 points de base des dépôts assurés. Elle tient compte de la taille des institutions membres et de la complexité de leurs activités tout en étant alignée sur les meilleures pratiques internationales. La Société revoit régulièrement cette cible et l'ajuste s'il y a lieu.

Au 30 juin 2020, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 5 926 millions de dollars, soit l'équivalent de 61 points de base des dépôts assurés. Dans le Plan, on présume que les taux de prime demeureront stables. Selon les prévisions actuelles, la SADC atteindra le niveau cible minimal du financement *ex ante* au cours de l'exercice 2026-2027, au lieu de 2025-2026 comme prévu dans le Plan, soit un an plus tard. Ce retard est surtout dû à la protection étendue des dépôts, à la suite de la première phase de changements résultant de l'ECAD, et à la forte croissance, en un an, des dépôts assurés.

Liquidités mobilisables

Le tableau qui suit indique les sources de liquidités auxquelles la SADC peut recourir.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	30 juin 2020	31 mars 2020
<i>Liquidités mobilisables :</i>		
Trésorerie	4	4
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	5 905	5 864
<i>Capacité d'emprunt :</i>		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la Loi sur la SADC	25 000	25 000
Total des liquidités mobilisables	30 909	30 868
Dépôts assurés (respectivement aux 30 avril 2020 et 2019)	967 991	851 903
Total des points de base des dépôts assurés	319	362

Le portefeuille de placement de la SADC ne contient que des titres de haute qualité et très liquides, à savoir des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales ou encore des obligations de gouvernements provinciaux ou de sociétés de financement municipales. En vertu de la Loi sur la SADC, la Société est autorisée à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 31 décembre 2019, elle pouvait emprunter jusqu'à 25 milliards de dollars. Le plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits, et le ministre des Finances peut autoriser d'autres emprunts au Trésor.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels consolidés condensés, en conformité avec la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels consolidés condensés exempts d'anomalies significatives. Il incombe également à la direction de s'assurer que tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport trimestriel sont conformes, le cas échéant, aux états financiers trimestriels consolidés condensés.

Les états financiers n'ont pas été audités ni examinés par un auditeur externe.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels consolidés, condensés et non audités, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie à la date de clôture de ces états financiers trimestriels consolidés condensés et pour les périodes considérées.

Le président et premier dirigeant,



Peter Routledge

La responsable, Finances, Exploitation, et
directrice financière,



Camille Ringrose

Ottawa, Canada
Le 12 août 2020

Ottawa, Canada
Le 12 août 2020

États financiers consolidés condensés et notes complémentaires

État consolidé condensé de la situation financière

Au 30 juin 2020 et au 31 mars 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2020	31 mars 2020
ACTIFS			
Trésorerie		4 449	3 568
Titres de placement	3	5 731 298	5 730 984
Primes d'assurance à recevoir		184 768	-
Clients et autres débiteurs		239	260
Actif d'impôt exigible		5 435	-
Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation		6	6
Paiements anticipés		1 505	1 106
Actifs au titre de droits d'utilisation	4	11 626	11 920
Immobilisations corporelles		3 495	3 621
Immobilisations incorporelles		3 274	3 482
TOTAL DES ACTIFS		5 946 095	5 754 947
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		5 622	7 812
Passif d'impôt exigible		-	2 941
Obligations locatives	4	12 323	12 611
Produits tirés des primes différés		4	-
Avantages du personnel		1 481	1 444
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	2 550 000	2 250 000
Passif d'impôt différé		448	448
Total des passifs		2 569 878	2 275 256
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		3 376 217	3 479 691
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		5 946 095	5 754 947

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé du résultat global

Trimestres terminés les 30 juin 2020 et 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2020	30 juin 2019
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Produits tirés des primes		184 769	167 045
Produits tirés des placements		22 912	19 325
Autres produits		4	-
		207 685	186 370
CHARGES			
Charges d'exploitation nettes	6	14 437	11 554
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	300 000	(50 000)
		314 437	(38 446)
Résultat net avant impôt		(106 752)	224 816
(Produit) charge d'impôt		(3 278)	2 468
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		(103 474)	222 348

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé des variations des capitaux propres

Trimestres terminés les 30 juin 2020 et 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2020	3 479 691
Total du résultat global	(103 474)
Solde au 30 juin 2020	3 376 217
Solde au 31 mars 2019	2 985 326
Total du résultat global	222 348
Solde au 30 juin 2019	3 207 674

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

Tableau consolidé condensé des flux de trésorerie

Trimestres terminés les 30 juin 2020 et 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2020	30 juin 2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net avant impôt	(103 474)	222 348
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Dotation aux amortissements	977	902
Produits tirés des placements	(22 912)	(19 325)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	55	61
Charge d'impôt	(3 278)	2 468
Charge au titre des avantages du personnel	37	41
Paiement au titre des prestations définies	-	(8)
Variation du fonds de roulement :		
Augmentation des primes d'assurance à recevoir	(184 768)	(166 905)
Diminution des clients et autres débiteurs	21	429
Augmentation des paiements anticipés	(399)	(216)
Diminution des clients et autres débiteurs	(2 190)	(1 315)
Augmentation des produits tirés des primes différés	4	422
Diminution des incitatifs à la location différés	-	(734)
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	300 000	(50 000)
Intérêts reçus	37 283	31 999
Intérêts payés sur les obligations locatives	(55)	(61)
Impôt sur le résultat payé	(5 098)	(1 939)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	16 204	18 167
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(296)	(315)
Achat de titres de placement	(520 378)	(334 234)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	505 693	317 554
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(14 982)	(16 995)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiement en principal sur les obligations locatives	(341)	(333)
Incitatifs relatifs à la comptabilisation de contrats de location-financement selon IFRS 16	-	734
(Sorties) entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(341)	401
Augmentation nette de la trésorerie	881	1 573
Trésorerie, au début	3 568	2 190
Trésorerie, à la fin	4 449	3 763

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

Notes complémentaires

I – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « Société » ou la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17^e étage, à Ottawa, en Ontario.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit remplir son mandat de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres, tout en s'efforçant de réduire le plus possible les pertes qu'elle est susceptible d'encourir. La SADC a aussi pour mandat d'agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir, en actions ordinaires, certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin d'en restructurer le capital pour que celle-ci puisse rester en exploitation.

La Société est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

L'examen du cadre d'assurance-dépôts annoncé dans le budget 2014 pour moderniser et renforcer le cadre d'assurance-dépôts au Canada a reçu la sanction royale le 21 juin 2018. Les nouvelles modalités de l'assurance-dépôts sont entrées en vigueur le 30 avril 2020, tandis que d'autres nouvelles modalités s'inscrivant dans la deuxième phase des changements auront force de loi le 30 avril 2022. Les changements ont nécessité et continueront de nécessiter la modification de certains règlements et processus administratifs de la SADC.

En juillet 2015, la Société a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. La SADC s'y est conformée.

Dans le cadre de la *Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19*, qui a reçu la sanction royale le 25 mars 2020, la Loi sur la SADC a été modifiée pour autoriser le ministre des Finances à relever le plafond de la protection d'assurance-dépôts jusqu'au 30 septembre 2020.

Le 12 août 2020, le Comité d'audit de la Société a approuvé les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés, et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État émise par le Conseil du Trésor ; ils ne contiennent pas tous les renseignements devant être fournis dans des états financiers annuels complets. Ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités au 31 mars 2020 et relatifs à l'exercice terminé à cette date, qui sont inclus dans le Rapport annuel 2020 de la Société.

Les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations locatives, de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de certains avantages du personnel, qui sont comptabilisés selon leur valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'un actif, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la Société à l'égard d'un passif.

2 – Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables qui ont servi à préparer les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés, et les états financiers consolidés audités au 31 mars 2020 et pour l'exercice terminé à cette date sont les mêmes.

Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers trimestriels conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements et à des estimations qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs. Les résultats réels pourraient s'écarter des estimations utilisées.

En préparant les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés, la direction a eu recours aux mêmes jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la Société que ceux auxquels elle avait eu recours lors de la préparation des états financiers consolidés annuels au 31 mars 2020 et pour l'exercice terminé à cette date ; les principales sources d'incertitude relatives aux estimations ont été également les mêmes.

3 – Instruments financiers

Les tableaux suivants indiquent les différentes échéances des titres de placement de la Société et la composition de son portefeuille de placement.

	Terme à courir jusqu'à l'échéance			
	90 jours ou moins	de 91 jours à 1 an	de 1 à 5 ans	Total
<i>Au 30 juin 2020 (en milliers de dollars canadiens)</i>				
Bons du Trésor	43 057	-	-	43 057
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,15	-	-	0,15
Obligations	340 055	842 079	4 506 107	5 688 241
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,04	1,26	1,70	1,60
Total des titres de placement	383 112	842 079	4 506 107	5 731 298
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,94	1,26	1,70	1,58

	Terme à courir jusqu'à l'échéance			
	90 jours ou moins	de 91 jours à 1 an	de 1 à 5 ans	Total
<i>Au 31 mars 2020 (en milliers de dollars canadiens)</i>				
Bons du Trésor	25 639	-	-	25 639
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,03	-	-	1,03
Obligations	311 138	837 602	4 556 605	5 705 345
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,29	1,17	1,75	1,64
Total des titres de placement	336 777	837 602	4 556 605	5 730 984
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,27	1,17	1,75	1,64

Le tableau suivant donne une ventilation de la juste valeur des titres de placement de la Société.

	Coût amorti	Profit latent	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>Au 30 juin 2020 (en milliers de dollars canadiens)</i>						
Bons du Trésor	43 057	-	43 057	-	-	43 057
Obligations	5 688 241	173 432	4 316 365	1 545 308	-	5 861 673
Total des titres de placement	5 731 298	173 432	4 359 422	1 545 308	-	5 904 730

	Coût amorti	Profit latent	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>Au 31 mars 2020 (en milliers de dollars canadiens)</i>						
Bons du Trésor	25 639	-	25 639	-	-	25 639
Obligations	5 705 345	132 994	4 249 362	1 588 977	-	5 838 339
Total des titres de placement	5 730 984	132 994	4 275 001	1 588 977	-	5 863 978

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la Société, selon leur cote de crédit.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2020	31 mars 2020
AAA	4 582 512	4 520 283
AA	46 575	46 741
AA-	565 946	565 412
A+	536 265	598 548
Total des titres de placement	5 731 298	5 730 984

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Au 30 juin 2020, la Société n'avait comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes à l'égard de ses titres de placement (néant au 31 mars 2020).

4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La Société loue des bureaux à Ottawa et à Toronto. Le contrat de location à Ottawa, qui expire en septembre 2030, contient une option de renouvellement de cinq ans. Le contrat de location de Toronto, qui expire en octobre 2021, contient aussi une option de renouvellement de cinq ans. L'exercice de l'option de renouvellement du contrat de location des bureaux d'Ottawa et de Toronto est uniquement à la discrétion de la Société. Au moment de l'application d'IFRS 16, *Contrats de location*, la Société avait déterminé qu'elle n'avait pas la certitude raisonnable d'exercer les options de renouvellement. Au 30 juin 2020, la Société étudiait la possibilité d'exercer l'option de renouvellement du contrat de location actuel de Toronto et de conclure un nouveau contrat de location de deux ans pour des bureaux adjacents. Toutefois, les contrats respectifs ne sont pas encore signés. La Société loue aussi du matériel pour une durée de cinq ans, jusqu'en mai 2025.

Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Coût			
Solde au 1^{er} avril 2020	13 282	24	13 306
Ajouts	-	53	53
Solde au 30 juin 2020	13 282	77	13 359

Cumul des amortissements

Solde au 1^{er} avril 2020	1 367	19	1 386
Amortissement	342	5	347
Solde au 30 juin 2020	1 709	24	1 733

Valeur comptable

Solde au 1 ^{er} avril 2020	11 915	5	11 920
Solde au 30 juin 2020	11 573	53	11 626

Valeur comptable des obligations locatives

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Solde au 1^{er} avril 2020	12 606	5	12 611
Ajouts	-	53	53
Charges financières	55	-	55
Paiements de loyers	(391)	(5)	(396)
Solde au 30 juin 2020	12 270	53	12 323

La charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 55 000 dollars, figure à l'état du résultat global du trimestre terminé le 30 juin 2020. Au cours du premier trimestre terminé le 30 juin 2020, la Société n'a comptabilisé aucune charge relative aux contrats de location à court terme, et elle a comptabilisé un montant négligeable à l'égard des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées à la charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 55 000 dollars, et celles liées au principal des obligations locatives, soit 341 000 dollars, sont respectivement comptabilisées au titre des activités d'exploitation et des activités de financement.

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux		
	loués	Matériel	Total
Pas plus d'un an	1 482	11	1 493
Plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	5 184	43	5 227
Plus de cinq ans	6 728	-	6 728
Total	13 394	54	13 448

5 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait aux sorties futures d'avantages économiques résultant du mandat de la Société d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres dans le cas d'une faillite. L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue et est soumise au caractère incertain des pertes quant à leurs montants et à leurs dates de survenance. Ainsi, les pertes réelles pourraient différer considérablement des estimations.

Les variations de la provision sont résumées ci-après :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 31 mars 2020	2 250 000
Variation de la provision	300 000
Solde au 30 juin 2020	2 550 000

La Société a commencé à mettre en application le cadre d'assurance-dépôts dont l'examen avait été annoncé dans le budget 2014 en vue de la modernisation et du renforcement du cadre d'assurance-dépôts au Canada. Certaines nouvelles modalités de l'assurance-dépôts sont entrées en vigueur le 30 avril 2020, tandis que d'autres modalités s'inscrivant dans la deuxième phase des changements auront force de loi le 30 avril 2022. Ces changements ont nécessité et continueront de nécessiter la modification de certains règlements et processus administratifs de la SADC.

L'incidence des changements apportés aux modalités de l'assurance-dépôts qui sont entrés en vigueur le 30 avril 2020 est prise en compte dans le calcul de la provision. Les prochains changements, qui entreront en vigueur le 30 avril 2022 et qui découleront des modifications de la loi, ne sont pas pris en compte dans le calcul, car la SADC ignore pour l'instant quelles en seront les conséquences.

6 – Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente une ventilation du total des charges d'exploitation nettes de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2020.

<i>Trimestre terminé le (en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Salaires et autres frais de personnel	5 940	5 897
Honoraires et autres frais	2 617	1 051
Frais généraux	914	1 115
Locaux	602	564
Traitement de données	772	703
Dotation aux amortissements	630	556
Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	347	346
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	55	61
Sensibilisation du public	2 586	1 297
	14 463	11 590
Recouvrement de charges	(26)	(36)
Total des charges d'exploitation	14 437	11 554

7 – Transactions entre parties liées

La Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des opérations avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cadre des activités normales de la Société et sont comptabilisées à leur valeur d'échange, soit la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.